

Décision DG n° 2019-310

**du 12 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent
« Interface avec le réseau de toxicovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-309 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « Interface avec le réseau de toxicovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent « Interface avec le réseau de toxicovigilance », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Madame BENE (Johana)
Monsieur BOELS (David)
Monsieur DE HARO (Luc)
Madame DEGUIGNE (Marie)
Madame DEHEUL (Sylvie)
Madame FOUILHE SAM-LAI (Nathalie)
Madame GIBAJA (Valérie)
Madame LAGARCE (Laurence)
Madame LAPEYRE-MESTRE (Maryse)
Monsieur MEGARBANE (Bruno)
Madame PATAT (Anne-Marie)
Madame PELISSIER (Fanny)
Madame PENOUIL PUCHEU (Françoise)
Madame TOURNOUD (Christine)
Monsieur VODOVAR (Dominique)

En qualité de représentante des associations agréées des usagers du système de santé :

Madame ROBERT (Nathalie), association SPONDYLOACTION.

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général